

Art. 5. — Le Ministre de la Justice et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 18 novembre 1965

N. Grunitzky

DECRET No 65-171 du 20 novembre 1965 portant dissolution du conseil municipal d'Anécho.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution;

Vu la loi municipale du 5 avril 1884;

Vu les lois nos 55-1489 du 18 novembre 1955 et 59-47 du 5 juin 1959 portant réorganisation municipale;

Prenant acte de leur démission par dix sept des 27 membres composant le conseil municipal d'Anécho;

Considérant que ces démissions ne permettent plus au dit conseil municipal d'assurer de façon normale et convenable l'administration de la commune d'Anécho;

Sur rapport du ministre de l'intérieur;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Art. premier. — Est prononcée la dissolution du conseil municipal d'Anécho.

Art. 2. — Est instituée dans la commune d'Anécho une Délégation Spéciale composée de :

MM. Hunlede Théodore, Maboudou Richard et Ameganvi Louis.

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 20 novembre 1965

N. Grunitzky

DECRET No 65-172 du 27 novembre 1965 portant nominations dans l'Ordre du Mono.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution de la République togolaise du 5 mai 1963;

Vu la loi no 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono, modifiée par la loi du 31 décembre 1963;

Vu le décret no 62-62 du 20 avril 1962 fixant les modalités d'application de la loi du 2 septembre 1961 susvisée,

DECRETE :

Article premier. — Sont nommées à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mono les personnalités ci-après désignées :

1o — Au grade d'Officier

MM. Claude Gabriel — Directeur de la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin au Togo ;

Jean Saint-Arroman — Directeur technique de la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin à Paris ;

Jacques Houyvet — Chef des services administratifs de la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin à Paris.

2o — Au grade de Chevalier

MM. Gilbert Ekué — Représentant du Togo au sein du Conseil d'Administration de la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin ;

Benoît Afangbedji — employé de la CTMB chargé des relations avec les populations à Hahotoé.

Art. 2. — Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 27 novembre 1965

N. Grunitzky

DECRET No 65-172 (bis) du 27 novembre 1965 étendant aux agents non fonctionnaires les dispositions transitoires prévues par le 2e alinéa de l'article 46 du décret no 61-61 du 21 juillet 1961.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution du 5 mai 1963;

Vu la loi no 58-66 du 1er décembre 1958 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise;

Vu le décret no 61-61 du 21 juillet 1961 fixant les modalités d'application du statut général des fonctionnaires;

Sur proposition du ministre du travail, des affaires sociales et de la fonction publique;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier. — Les dispositions du 2e alinéa de l'article 46 du décret no 61-61 du 21 juillet 1961 sont étendues aux agents d'administration occupant des emplois normalement dévolus aux fonctionnaires des catégories A, B, C et D.

Art. 2. — Le Ministre de la Fonction Publique et les Ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 27 novembre 1965

N. Grunitzky

DECRET No 65-173 du 1er décembre 1965 convoquant l'Assemblée Nationale en session extraordinaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'article 44 de la constitution du 5 mai 1963 ;

DECRETE :

Article premier. — L'Assemblée Nationale est convoquée en une session extraordinaire dont l'ouverture est fixée au lundi 6 décembre 1965.

Art. 2. — L'ordre du jour de la session extraordinaire est arrêté comme suit :

— Projet de Loi portant abrogation de la loi du 5 juin 1959 créant les Sociétés Publiques d'Action Rurale

— Projet de Loi modifiant le Code des Investissements

— Projet de Loi relatif à l'avancement des personnels de l'Etat pendant la période d'exécution du premier Plan de Développement

— Projet de Loi complétant l'article 40 de la loi no 65-14 du 21 juillet 1965 portant organisation de la profession bancaire et les activités s'y rattachant et réglementation du crédit

— Proposition de Loi tendant à créer un Ordre des médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes et sages-femmes

— Projet de Loi sur les élections partielles